autorité de questions d'intérêt national à mesure qu'elles surgissent. Cependant, je ne m'opposerai pas davantage à l'attitude de l'honorable député. Je me contenterai d'ajouter que si la situation était grave vendredi elle l'est peut-être encore plus aujourd'hui, et qu'à la lumière de ces faits les honorables députés devraient ne pas se croire tenus de reprendre les discours de la dernière campagne électorale. Je leur demanderai de songer avant tout à ce que la Chambre pourrait faire, en ce moment et à l'avenir, qui serait de nature à faire face le mieux possible à la situation actuelle.

J'avais eru pouvoir renseigner la Chambre avant six heures ce soir sur la conduite du Gouvernement dans le passé, sur ce qu'il fait en ce moment et sur ce qu'il se propose de faire, afin de rassurer le peuple Canadien sur ses actes et ses intentions, ce qu'il désire savoir et a le droit de connaître. Le discours de l'honorable député a été si long que je ne pourrai pas faire cette déclaration avant six heures. L'honorable député et la Chambre s'attendent que je réponde à certaines des questions qu'il a posées au cours de ses observations, je suppose, et que je commente les différentes mesures mentionnées dans le discours du trône auxquelles il a fait allusion. Si je consacre quelques brefs instants avant six heures à l'analyse de son discours, au lieu de faire immédiatement la déclaration que j'ai préparée, c'est que je ne veux pas qu'on me reproche de ne pas avoir tenu compte de ce qu'il a dit, et j'essayerai, si brièvement que le sied, de toucher à tous les points soulevés par l'honorable député.

D'abord, au sujet de son inquiétude et de celle des autres relativement à la situation outre-mer, je dirai qu'elle n'est pas le propre d'un homme, d'un parti, ou d'un groupe, mais que cette même inquiétude règne par tout le pays, et j'ajouterai qu'il en est de même dans toutes les parties du monde particulièrement chez les peuples qui se considéraient libres jusqu'ici. J'espère que personne à la Chambre, peu importe le côté où il siège, ne voudra croire qu'un honorable député désire moins vivement, moins sincèrement et moins loyalement que lui voir le pays faire sa part dans la crise actuelle.

L'honorable député a dit qu'il s'agissait d'une guerre juste, d'une guerre où l'on ne saurait mettre en doute la justice de notre cause. A ce sujet, nous sommes tous d'accord, je crois. Il a parlé en termes flatteurs des discours des honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse vendredi dernier. Je désire le remercier de ce qu'il a dit de ces jeunes députés nouvellement élus et de ses bonnes paroles à leur adresse. L'honorable député a dit que le discours de l'honorable représentant qui a appuyé l'adresse était cou-

rageux. C'est vrai, mais je crois qu'il a plutôt nui à l'effet de cette remarque en déclarant que le passage courageux était celui que seuls les membres de son groupe ont applaudi. Je lui dirai, ainsi qu'à l'honorable député qui a appuyé l'adresse, que les membres de la droite approuvent chacune des paroles prononcées par le nouveau représentant de Vancouver-nord (M. Sinclair).

Au début de cette nouvelle législature, monsieur l'Orateur, je tiens à dire combien nous sommes heureux de compter dans nos rangs tant de jeunes gens, dont la plupart ont été élus pour la première fois. Comme l'a fait observer le chef de l'opposition ce sont eux qui auront à régler les problèmes de l'avenir et cet avenir s'annonce plus difficile que celui qu'aucun membre du Parlement n'a eu à affronter dans le passé. Il est heureux pour eux et pour le Canada que dans leurs plus jeunes années, avant leur entrée en cette Chambre, un si grand nombre de ces jeunes représentants aient étudié avec application les questions d'intérêt général. Pourrait-il y avoir meilleur exemple de l'influence qu'exercent au Canada les nombreux cercles voués à l'étude des questions politiques que celui qui nous est offert par les discours des parrains de l'adresse? Ces deux honorables députés étudient avec soin les questions d'intérêt général depuis des années. Ils se sont habitués à parler en public et ils nous arrivent, non pas ignorant absolument les affaires publiques, mais connaissant déjà, par la pensée et par l'action, les grandes questions du jour.

Je tiens à féliciter vivement et cordialement le motionnaire, l'honorable député de Lotbinière, de son discours particulièrement admirable. A l'instar de mon honorable vis-à-vis, j'ai été impressionné par l'assurance avec laquelle il a parlé, ce qui est vrai également de l'honorable représentant qui a appuyé l'adresse, et de la façon dont chacun a su retenir l'attention soutenue de la députation. Rarement a-t-on su faire un premier discours parlementaire mieux approprié aux circonstances. Je puis difficilement dire si le plaisir que j'ai ressenti en écoutant l'honorable député de Lotbinière était plus grand que celui d'avoir l'honneur de siéger aux côtés de son père très distingué et de partager l'orgueil qu'il a ressenti en entendant l'un des membres de sa propre famille porter la parole devant cette Chambre dont il fait partie depuis tant d'années. Comme l'a dit le chef de l'opposition, il est déjà arrivé une fois que le père et le fils ont siégé en même temps en cette enceinte. L'honorable député faisait allusion à la très grande distinction dont a joui un chef du parti conservateur. Je désire mentionner la grande distinction